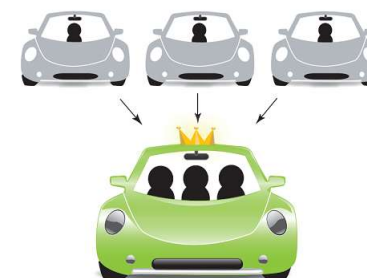


Aires de Covoiturage en Haute Garonne



Eric Jubault, Direction des Routes, Conseil départemental 31



Sommaire



- 1. Démarche / Objectif**
- 2. PAAC - Programme d'Aménagement**
- 3. Etat des lieux**
 - Aires de covoiturage en service
 - Réalisations 2025
 - Fréquentation
- 4. Perspectives et réflexions**
 - Principes d'aménagement retenus
 - Réflexions Revêtements, Aménagements et Sécurité



1. La démarche / Objectif



Démarche conjointe Direction de la mobilité et Direction des Routes initiée en 2018

Déroulement en **3 phases** :

- **Phase 1** : aménagement d'aires situées aux abords de Routes Départementales et faisant l'objet de pratiques spontanées
- **Phase 2** : Appel à projets auprès des Communes
- **Phase 3** : Elaboration du Programme d'Aménagement - PAAC

Objectifs :

- Aménager des aires **adaptées, de qualité, sécurisées**
- Identifier un réseau d'aires sur tout le territoire
- Déployer une offre accessible **en moins de 15 minutes pour 99% de la population**
- Complémentarité avec les solutions de mobilités existantes

Objectif à terme de **réaliser 3 000 places**



2. PAAC (Programme d'Aménagement des Aires de covoiturage)

Typologie des aménagements et équipements

5 types d'aires identifiés dont 4 dans le domaine d'intervention du Département



Catégorie A : Aires structurantes
(plus de 50 places)



Catégorie B : Aires Intermédiaires
(20 à 50 places)



Catégorie C : Aires de proximité
(5 à 15 places)



Catégorie D : Aires Labellisées

Ces aires pourront faire l'objet de participation des communes selon leur localisation et les travaux à réaliser

Catégorie E : poche de stationnement dans le Pôle d'Echange Multimodal



2. PAAC (Programme d'Aménagement des Aires de covoiturage)

Orientations politiques et stratégie de déploiement

Maillage du territoire

- 100% de haut garonnais à moins de 15 min d'une aire de covoiturage (en voiture)
- Rééquilibrage rural/urbain et entre EPCI

Complémentarité avec les transports collectifs

- Couverture des zones blanches ou insuffisamment desservies
- Interconnexion avec les transports publics existants dans une logique de hubs de mobilité

Performance et cibles usagers

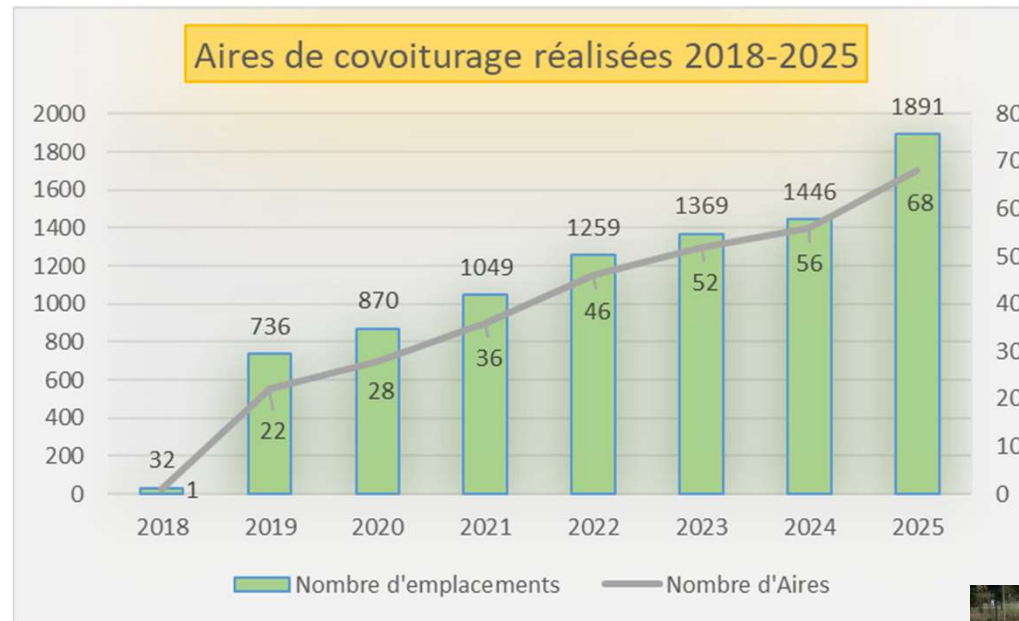
- Accès à la mobilité (pouvoir d'achat)
- Report modal de l'autosolisme vers le covoiturage (enjeu environnemental)
- Solution alternative pour l'accès à la ZFE toulousaine
- Mobilités occasionnelles : accès sites touristiques ou stations de ski, événementiel, etc.



3- Etat des lieux des Aires de covoiturage

■ Bilan 2025 des réalisations

68 aires, 1891 places de stationnements, Budget global de 7 M€



■ Aires de Covoiturage réalisées en 2025

11 Aires, 413 places, Budget 1 185 713 €

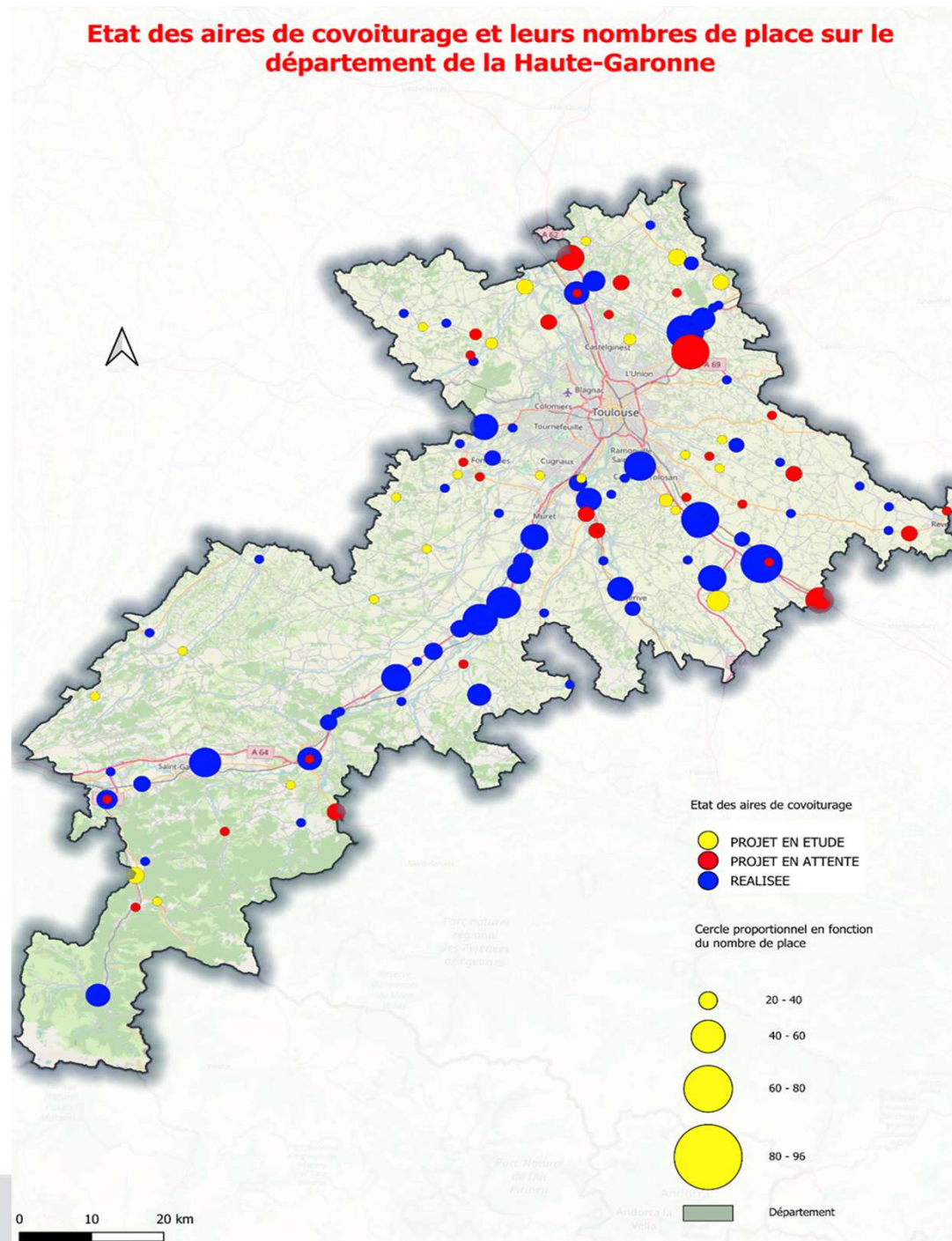
■ Intermodalité

9 arrêts Tisséo et 30 arrêts Lio accessibles depuis des aires de covoiturage

28 aires équipées de box vélo



Etat des aires de covoiturage et leurs nombres de place sur le département de la Haute-Garonne



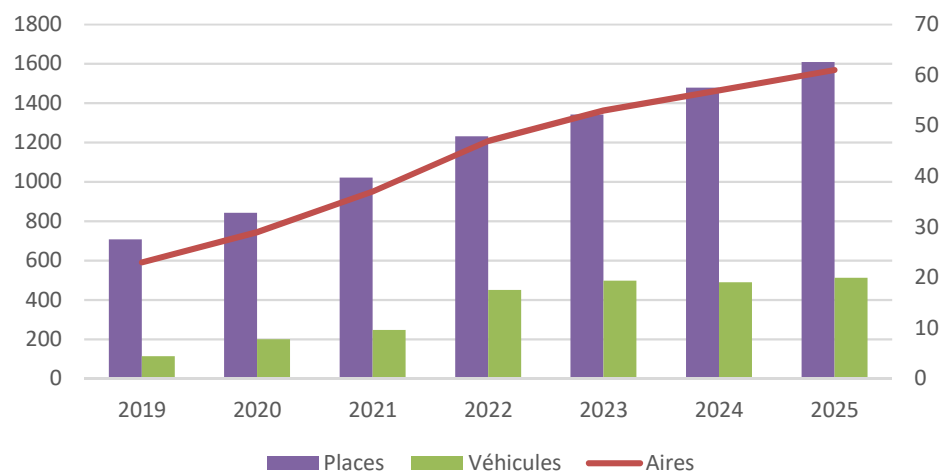
3- Etat des lieux des Aires de covoiturage Fréquentation

- Forte augmentation de 2019 à 2022, stabilisation des chiffres de 2022 à 2025
- Besoins de mise en cohérence des relevés pour une représentation plus exhaustive (note de cadrage sur les relevés de fréquentation, production d'indicateurs)

NB : la méthode de relevé s'est perfectionnée à partir de 2022 (38 relevés annuels sur 2019,1280 en 2025)

Secteur routier	Aires	Places	Véhicules	Occupation	Relevés/aire	Dernière MAJ
AUTERIVE	5	139	57,2	41,2%	24	14/04/2026
BOULOGNE	2	32	1,3	4,1%	107	26/05/2026
CAZERES	14	441	150,8	34,2%	34	12/05/2026
LUCHON	3	79	24,0	30,4%	1	11/02/2025
MURET	11	273	97,2	35,6%	54	16/04/2026
ST GAUDENS	4	86	23,5	27,3%	10	09/04/2026
VILLEFRANCHE	12	322	54,1	16,8%	7	15/01/2026
VILLEMUR	15	363	115,6	31,8%	51	26/05/2026
Total	66	1735	523,6	30,2%	34,6	

Evolution de la fréquentation





4- Perspectives et Réflexions

Réflexions en cours afin de déterminer les actions à mettre en œuvre.

- **Aménagements sur les aires de covoiturage**

- Plantations
- Eclairage photovoltaïque
- Box vélo / Arceaux
- Revêtements perméables, drainants et végétalisés...
- Portique



- **Plantations**

Définir des éléments de cadrage en matière de prescription et d'entretien des plantations.

➡ Limiter l'entretien, interventions grâce à une conception durable

- **Revêtements perméables**

La Loi Alur entend limiter l'imperméabilisation des sols.

Plusieurs aires aménagées avec des revêtements drainants :

- **Dalles alvéolaires avec surfaces végétalisées**
- **Solution mixte : pavé béton et mousse**
- Emplacement parking **végétalisé** et voie de circulation **enrobé drainant**

Expérimentation : Auterive, Saint-Paul-sur-Save, Pechbonnieu et la Magdeleine-sur-Tarn
mises en service avril 2026, places végétalisées et des voies en enrobé drainant et **Luchon**
avec des emplacements végétalisés.





5- Perspectives et Réflexions



Aire Saint-Paul-sur-Save



Aire de Pechbonnieu



Aire de La Magdeleine-sur-Tarn



- Box vélos et Arceaux de vélos

- Evolutions récentes : clôture Programme Alvéole+
modification modèle box

- Pistes de réflexions :

- mixer box avec arceaux pour amoindrir coût
- analyser les retours de fréquentation

- Panneaux photovoltaïques et bornes de recharge

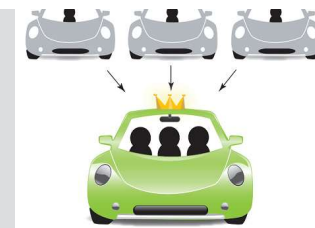
- Réflexion est en cours sur l'installation de panneaux photovoltaïques en lien avec l'implantation de bornes de recharge, **autoconsommation** AMO en préparation

- Eclairage photovoltaïque

- Privilégier d'éclairage classique suivant faisabilité
- Réflexion à mener sur l'entretien : inspection visuelle, fonctionnement, nettoyage, batteries



Perspectives globales



- Réflexion et orientation sur **le choix des revêtements**
- Réflexion sur l'implantation **d'ombrières photovoltaïques**, (bornes de recharge, autoconsommation)
- Cadrage en matière de prescriptions et **d'entretien des plantations**
- Evaluation de la pertinence d'installation de services ou de vente
- Poursuivre l'évaluation des politiques : mesures de **fréquentation**, enquêtes terrain – difficultés à appréhender **la pratique**
- Projet **lignes de covoiturage**



Pour mes déplacements, je choisis le Covoiturage !



“L’enjeu principal aujourd’hui n’est plus seulement de créer des aires, mais de mieux les organiser et d’améliorer leur utilisation.”

